

Code du Randonneur de la section USML-Rando

Adhérer à la section USML-Rando, c'est vouloir s'intégrer, à travers la grande famille des randonneurs, à la vie associative de l'USML-Rando, à l'esprit de convivialité, d'entraide et d'amitié qui nous réunit tous sur les sentiers. Cependant, si la vie en groupe procure d'immenses joies, elle nécessite de la part de ses membres le respect de quelques règles élémentaires qui visent essentiellement à préserver la sécurité des personnes dans la cohésion des différents groupes du jeudi, du dimanche et de la marche nordique.

Règles élémentaires à observer par les participants :

- **L'animateur de la randonnée est seul maître du parcours.** Nul ne peut donc contester ou décider d'un autre cheminement. Nul ne peut décider de quitter la randonnée sans l'accord de l'animateur, devant témoins.
- **L'animateur est en principe à l'avant du groupe.** Si un participant part devant l'animateur, il doit en informer ce dernier, rester à portée de voix et attendre le groupe à chaque intersection, même s'il pense connaître la direction à prendre.
- **Les participants doivent impérativement suivre les consignes** de l'animateur pour les traversées de voies de circulation et les marches le long des axes routiers.
- **Le rythme de la randonnée est donné par l'animateur.**
- **L'animateur décide des arrêts et de leur durée.** Certains arrêts inopinés, mais néanmoins nécessaires, peuvent cependant intervenir. Dans ce cas, il est impératif pour les participants de prévenir l'animateur et le serre-file qu'une partie de « la colonne » s'est arrêtée.
- **Au cours de la randonnée, chacun doit être attentif à ses voisins.** Il se doit de répercuter les informations provenant du serre-file, de ses voisins ou de l'animateur : une mauvaise transmission peut avoir des conséquences insoupçonnées.
- **En cas d'incident ou d'accident, tout le groupe s'arrête.** L'animateur décide alors de la conduite à tenir et chacun doit s'y conformer.
- **Si un randonneur doit s'arrêter** et s'éloigner de quelques mètres du sentier alors qu'il ne peut prévenir personne, **il laisse son sac sur le bord du sentier.**
- **Si l'on est perdu, il ne faut ni tenter de faire demi-tour, ni continuer, mais rester immobile sur le sentier : ceci est impératif** pour faciliter les recherches qui seront entreprises sous les directives de l'animateur.